

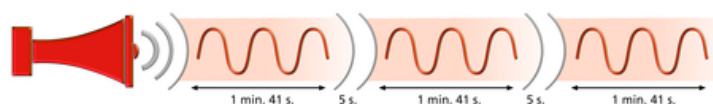
Le signal national d'alerte

Le **signal national d'alerte** sert à alerter la population d'un **danger imminent, soudain et imprévisible**. Celui-ci est diffusé via le Réseau National d'Alerte (RNA).

Comment reconnaître le signal national d'alerte :

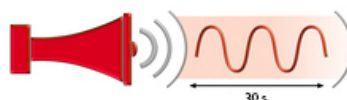


Le signal national d'alerte : «Il consiste en **trois cycles** successifs d'une durée **de 1 minute et 41 secondes** chacune et séparés par un **intervalle de 5 secondes**, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence. Chaque cycle comporte **5 périodes de fonctionnement au régime nominal**. La fréquence fondamentale du son émis au régime nominal est de 380 Hz (10 Hz)» (arrêté)



Le signal de fin d'alerte

Le signal de fin d'alerte est **un son de 380Hz de 30 secondes continu**. Son retentissement signifie que tout danger est écarté et que le protocole de confinement peut être arrêté.



Les essais du 1er mercredi du mois

Les essais du premier mercredi du mois quant à eux ne durent qu'**un seul cycle d'une minute 41 secondes**. Si le premier mercredi du mois tombe un jour férié l'essai peut être reporté.

